



République française  
TARN

## SYNDICAT MIXTE DE BASSIN CEROU VERE

### SALLES

### Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 26 mars 2025

---

Date de la convocation: 17/03/2025

**Membres en  
exercice : 26**

*vingt-six mars deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christian PUECH,*

**Présents : 19**

**Présents :** Alex BRIERE, Rolland COUGOUREUX, Christian PUECH, Gilbert DALMAYRAC, Jean-Marc ESCOUTES, François JONGBLOET, Aline REDO, Bernard TRESSOLS, Jean-Paul VALIERE, Philippe VERGNES, Michel BONNET, Didier VIGROUX, Jean-Jacques ALMAYRAC, Rolande AZAM, Pierre SCHULTEISS, Jean-Louis AZEMAR, Jérôme SOULIE, Thierry MOULIS, Joseph DOMENECH

**Votants : 19**

**Représentés :** Christiane SOULIE représentée par Michel BONNET

**Excusés :** Christian MALET, Denis MARTY suppléé par Jérôme SOULIE, Joël SOUYRI suppléé par Jean-Louis AZEMAR, Régine MOULIADE, Christophe HERIN, Francis RUFFEL, Jean-Christian BOHERE suppléé par Thierry MOULIS

**Absents :** Jean-Louis BARRAU, Florent DOUZIECH, Pierre PAILLAS

**Secrétaire de  
séance :**

Philippe VERGNES

---

## D004 – 26 03 2025 - Objet : Délibération BP 2025

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2025 de la Commune SYNDICAT MIXTE RIVIERE CEROU VERE,

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

### DELIBERE ET DECIDE :

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune SYNDICAT MIXTE RIVIERE CEROU VERE pour l'année 2025 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 2 188 534,48**

**En dépenses à la somme de : 2 188 534,48**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	355 870
012	Charges de personnel, frais assimilés	659 900
042	Section à section	100 263,84
65	Autres charges de gestion courante	28 410
66	Charges financières	1 000
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 145 443,84</b>

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	303 798,83
013	Atténuations de charges	96 012,18
042	Section à section	86 675,83
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	45 120
74	Dotations et participations	613 588
75	Autres produits de gestion courante	249
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 145 443,84</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	163 866,4
040	Section à section	86 675,83
041	Opérations patrimoniales	186 148,41
17	OPERATIONS INDUSTRIELLES	24 000
18	ACHAT TERRAIN ZONE HUMIDE	25 000
19	AXE 1.4 REPERE CRUE	14 400
20	AXE 2.1 SDAL	66 000
22	AXE 6.1 RALT DYNAMIQUE INONDATION	36 800
24	TRAVAUX HYDRO ET CONTINUITE ECO	30 000
28	28.APPEL A PROJET ZH PDRR	30 000

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

29	Actualisation Inventaire Prioritair	35 000
30	Mis en défens des berges - AEAG	64 000
31	Etude travaux Cont écol Collectivit	8 000
32	Etude Trvx Cont Ecol Riverains	36 000
33	Plantations Haies Arbres et Paysage	4 200
34	Préservation ZH PAPI COMPLET (Action 6.5)	8 000

35	Diag Réduct. Vulnérabilité Biens PAPI COMPLET ( Action 5.1)	168 000
36	Diag Syst. Endiguement Cmx PAPI COMPLET ( Action 7.1)	30 000
38	Instal. Echelles limnimétriques PAPI COMPLET ( Action 2.2)	27 000
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 043 090,64</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	76 290
001	Solde d'exécution section investissement	281 300,06
040	Section à section	100 263,84
041	Opérations patrimoniales	186 148,41
19	AXE 1.4 REPERE CRUE	25 300
20	AXE 2.1 SDAL	38 500
22	AXE 6.1 RALT DYNAMIQUE INONDATION	24 533,33
24	TRAVAUX HYDRO ET CONTINUITE ECO	21 250
26	MAQUETTE SENSIBILISATION PAPI	6 000

Le président,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

28	28.APPEL A PROJET ZH PDRR	22 000
29	Actualisation Inventaire Prioritair	59 330
30	Mis en défens des berges - AEAG	49 150
31	Etude travaux Cont écol Collectivit	1 500
32	Etude Trvx Cont Ecol Riverains	19 000
33	Plantations Haies Arbres et Paysage	6 800
34	Préservation ZH PAPI COMPLET (Action	12 000
	6.5)	
35	Diag Réduct. Vulnérabilité Biens PAPI COMPLET ( Action 5.1)	85 475
36	Diag Syst. Endiguement Cmx PAPI COMPLET ( Action 7.1)	12 500
38	Instal. Echelles limnimétriques PAPI COMPLET ( Action 2.2)	15 750
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 043 090,64</b>

**ADOpte A LA MAJORITE**

La séance est levée à 20h45

Fait et délibéré en séance, le mercredi 26 mars 2025

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,  
Christian PUECH

Le Secrétaire,  
Philippe VERGNES

**SYNDICAT MIXTE DE BASSIN  
CEROU-VERE**  
Plateau de la gare  
81640 SALLES SUR CEROU  
Tél. 05 63 36 45 58

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 31/ 03/ 2025  
et publié ou notifié  
le 31/ 03/ 2025\_\_\_\_\_

*Le président,*  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
-informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier au Tribunal Administratif de Toulouse 68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07, ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.